



Développement du Réseau Aires Marines Educatives dans 5 Écoles de Polynésie française

Territoire ciblé : Polynésie française

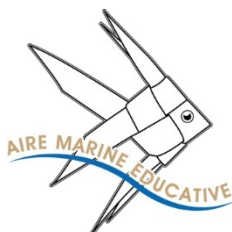
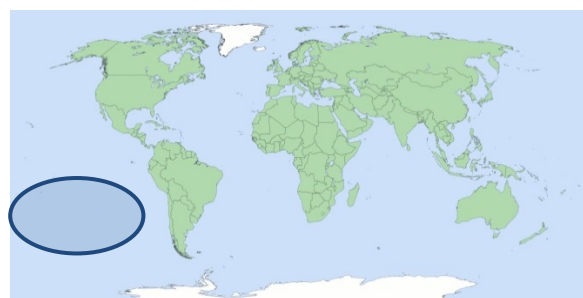
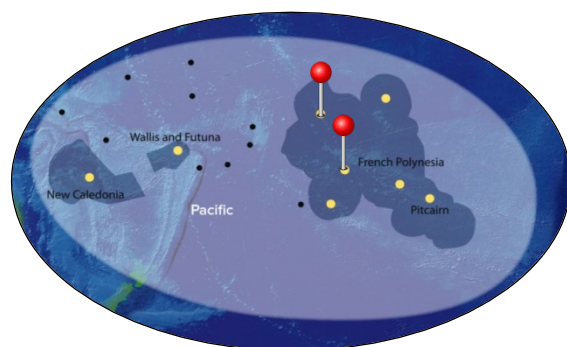
Budget total du projet : 49 968 Euros

Montant des subventions provenant du programme

BEST 2.0 : 49 968 Euros

Durée : janvier 2018 – décembre 2018 (12 mois)

Organisation pilote : Fédération des Associations de Protection de l'Environnement de Polynésie française (FAPE)



Contexte :

Le concept d'aire marine éducative (AME) est une démarche participative impliquant les élèves autour d'un projet d'action citoyenne de gestion du milieu marin. Lancée en 2013 par l'école primaire de Vaitahu sur l'île de Tahuata (archipel des Marquises), cette démarche a été structurée et standardisée afin qu'elle puisse être appliquée à d'autres zones. Aujourd'hui il existe 6 AME, une pour chacune des îles Marquises, et 6 nouvelles écoles viennent d'être labellisées, une septième étant en cours de labellisation.



La mise en place d'une AME implique la réalisation de l'état écologique du site choisi, l'identification d'un référent « aire marine éducative », l'organisation d'un conseil de la mer des enfants, la proposition d'une zone littorale maritime, de disposer de grands objectifs et actions inscrites dans le programme scolaire, de signer la charte de l'AME, puis d'obtenir un avis favorable de la commune sur la zone proposée par l'école.

Description du projet :

Le présent projet vise à poursuivre le développement du réseau Aires Marines Educatives en Polynésie française par la création de cinq nouvelles AME. Dans le cadre des activités du projet, il s'agit de mettre en place les activités nécessaires à la création d'une AME, soit la réalisation d'un état écologique initial, des interventions en classe, la fourniture de matériel pédagogique et la communication sur les actions réalisées.

La coordination de ce projet sera assurée par la FAPE, par la Direction générale des enseignements et de l'éducation (DGEE), service du Pays, dont un agent est en charge des AME. L'AFB (Agence française pour la Biodiversité) vient également en appui technique sur le projet.

Le comité de label et le comité de pilotage dédiés aux AME permettent d'accompagner, de soutenir et d'encadrer les nouvelles AME et les AME existantes.

La réalisation de ce projet permettra de soutenir la mise en œuvre de ces nouvelles AME. Plus d'élèves polynésiens pourront bénéficier des enseignements et activités liées aux AME. De plus, bien qu'une AME n'ait pas les caractéristiques d'une aire marine protégée (AMP), sa présence peut avoir des effets directs sur la conservation de la biodiversité et des écosystèmes.

Résultats escomptés :

L'objectif général du projet est de contribuer à mieux connaître l'environnement marin local pour mieux le préserver en amenant les jeunes à devenir de futurs gestionnaires responsables.

Le but attendu à la fin du projet est que les élèves et les communautés locales s'impliquent dans des actions liées à l'étude de l'environnement marin de l'AME. L'AME est utilisée comme un support pédagogique de transfert de compétences et un outil de protection de la biodiversité.

Les résultats attendus à la fin du projet:

- Réalisation d'un état écologique initial de la zone (périmètre des 5 nouvelles AME) qui servira de base aux suivis par les élèves des améliorations du milieu suite à sa protection.
- Acquisition de connaissances scientifiques par les élèves s'intégrant au programme de l'école.
- Communication effective des actions menées autour des AME.



CONTACT

Marie-Laure VANIZETTE

F.A.P.E

teoranaho.fape@gmail.com

